



PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 28 septembre 2026
(25)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 16 h 01, dans la pièce B45 de l'édifice du Sénat du Canada sous la présidence de l'honorable Paulette Senior (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Arnold, Arnot, Bernard, Karetak-Lindell, McCallum, Robinson, Senior et Wells (*Alberta*) (8).

Participent à la réunion : Robert Mason et Madalina Chesoi, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 10 juin 2026, le comité entreprend son examen de la teneur des éléments de la section 10 de la partie 4 du projet de loi C-31, Loi no 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

TÉMOINS :

Ministère de la Justice :

Heather Watts, directrice générale et avocate générale principale, section des droits de la personne, Secteur du droit public et des services législatifs;

Me Eric Nielsen, avocat-conseil, Section des droits de la personne.

À titre personnel :

Me Hugh Scher, avocat spécialisé dans les droits de la personne et les questions constitutionnelles (*par vidéoconférence*).

Linda Reif, professeure émérite, Faculté de droit, Université de l'Alberta (*par vidéoconférence*).

Heather Watts fait une déclaration puis, avec Eric Nielsen, répond aux questions.

À 16 h 46, la séance est suspendue.

À 16 h 55, la séance reprend.

Me Hugh Scher et Linda Reif font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 17 h 38, la séance est suspendue.

À 17 h 41, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité reprend ses travaux à huis clos pour discuter d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu que le comité permette l'enregistrement audio et/ou la transcription de la portion de la réunion d'aujourd'hui qui se tient à huis clos; qu'une copie soit conservée par la greffière du comité pour consultation par les membres du comité et/ou le personnel; que l'enregistrement audio et/ou la transcription soient détruits par la greffière du comité lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, au plus tard à la fin de la session parlementaire.

À 18 heures, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Ericka Paajanen